



En exercice : 58

Présents : 44

Votants : 50

Le Dix-Sept Juin Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 11 juin 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN
COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
VALLÉE Jacky, titulaire
LEPICIER René-Marc, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
BERSON Christian, titulaire
/
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
/
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires
POIRIER Bruno, suppléant
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
/
GUINEHEUX Dominique, titulaire
MADIOT Isabelle, suppléante

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), TISON Hervé (Congrier), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), MAHIER Aurélie (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niaffes), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BEUCHER Clément (Saint Poix), BEDOUET Gérard (Saint Saturnin-du-Limet)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Hervé TISON a donné pouvoir à René-Marc LÉPICIER
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand DE GUÉBRIANT

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN

Secrétaire de Séance : Élu M. Quentin LANVIERGE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-06/263 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Séance du : 17 juin 2024

**OBJET 2024-06/263 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON – DISPOSITIF HABITAT - [Annexe](#)**

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et des politiques contractuelles, rappelle au Conseil communautaire les 2 sous-axes du projet de territoire relatifs à l'Habitat :

- Développer une offre de logements diversifiée répondant à l'attente des ménages et permettant un parcours résidentiel complet ;
- Accélérer la rénovation thermique du bâti.

Aussi, le Conseil communautaire du 19 février 2024 a décidé la mise en œuvre d'un dispositif permettant à la Communauté de communes du Pays de Craon de financer des projets communaux de rénovation du bâti.

Afin de déployer ce dispositif, une enquête a été menée entre le 7 juillet et le 8 septembre 2023 auprès des communes pour identifier les projets de rénovation de bâti pour du logement ou des services à la population.

Ce dispositif pourrait être abondé par une enveloppe de 750 000 euros, soit 26 euros/habitant pour financer des projets dans les conditions suivantes :

- Projet de rénovation de logements communaux anciens en centre-ville ou centre-bourg (démolition si construction) ;
- Création/rénovation de bâtiments accueillant un ou des services au public ;
- Rétroactivité au 01/01/2023.

Un règlement a été élaboré pour mettre en place ce dispositif : [Annexe](#)

Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire du 28 mai 2024,

Considérant l'avis favorable du bureau du 10 juin 2024,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À la majorité (50 Votants)**

- ⇒ **VALIDE** le projet de règlement relatif au dispositif Habitat de la CCPC et présenté en [Annexe](#) ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ce dispositif Habitat destiné aux communes du territoire ;
- ⇒ **VALIDE** les éléments de règlement sus-cités ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240617-DELIB202406263-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Publication : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 20 juin 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Quentin LANVIERGE

